



Commune de Calonne-sur-la-Lys

Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures, les Membres du Conseil se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Dominique QUESTE, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Dominique QUESTE, Maire ; Mesdames Roseline TILLIER, Monique ZAJAC, Maires-Adjointes ; Messieurs Didier LEGRAND, Bruno RAECKELBOOM, Marcel CAPPON, Maires-Adjoints ; Mesdames Claudine LEBLANC, Jacqueline DUQUENNE, Sandrine LOUCHART, Katy LEMAILLE, Cindy JOLY, Conseillères municipales et Messieurs Guy DHELLEMMES, Antony BADELLE, Xavier DELSERT et Ludovic DE BOM, Conseillers Municipaux.

Etai(en)t Excusé(s) :

Etai(en)t Absent(s) : Madame Karine BOURTEEL et Monsieur David BECUE.

Procuration(s) :

Monsieur Dominique WIERUSZEWSKI donne procuration à Monsieur Dominique QUESTE.

Madame Nicole BELLENGIER donne procuration à Monsieur Ludovic DE BOM.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner son/sa secrétaire. Monsieur Marcel CAPPON est appelé(e) à ces fonctions, qu'il/elle accepte ; il/elle recevra l'aide d'un personnel administratif pour la rédaction du procès-verbal de séance, les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DELIBERATION 201802330	Approbation du compte-rendu de conseil municipal du quinze janvier deux mil dix-huit.
-------------------------------	--

Lecture faite des délibérations de la séance du quinze janvier deux mil dix-huit, l'assemblée n'émet pas d'observations et adopte à l'unanimité (17 Pour) le procès-verbal.

Monsieur le Maire, en propose la signature au Registre des Comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201802331	Organisation de la semaine scolaire de l'école Marcel Pagnol – Rentrée scolaire 2018/2019
-------------------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roseline TILLIER, Maire-adjointe.

Madame Roseline TILLIER, Maire-adjointe, informe l'assemblée :

Depuis la rentrée 2014 tous les élèves de l'Ecole Marcel Pagnol sont soumis aux rythmes scolaires avec des heures d'enseignements organisées sur 9 demi-journées.

Le décret du 27 juin 2017 permet au Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune et du conseil d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Ces dispositions d'aménagement des rythmes scolaires ont pour objectif de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires afin de répondre aux singularités du contexte local dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Madame Roseline TILLIER informe le Conseil Municipal que le 13 février 2018, le Conseil d'Ecole de l'Ecole Marcel Pagnol s'est prononcé sur l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Vu l'avis favorable du Conseil d'Ecole (8 Pour, 2 Contre, 3 Blancs) pour le retour à la semaine des 4 jours pour l'école maternelle et élémentaire Marcel Pagnol. Les horaires seront 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Les APC auront lieu les mardi, jeudi et vendredi de 8 h 20 à 8 h 50 avant la classe.

Madame Roseline TILLIER propose de revenir à la semaine de 4 jours, avec les horaires ci-dessous :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 avec une pause méridienne d'une heure trente minutes.

Vu le résultat du vote du Conseil d'Ecole Marcel Pagnol du 13 février 2018,

Vu le rapport dressé par Madame Roseline TILLIER, Maire-adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime (17 Pour) :

- approuve la proposition de nouvelle organisation du temps scolaire de l'Ecole Marcel Pagnol applicable à la rentrée scolaire 2018/2019 ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à soumettre cette nouvelle organisation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et ce avant le 12 mars, délai de rigueur.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- qu'en raison des intempéries, les travaux de réalisation d'un refuge à la rue Quentin seront réalisés à partir du 12 mars prochain. Des panneaux signalétiques seront apposés à chaque extrémité de la rue signalant le refuge à 250 mètres.
- Une consultation a été réalisée pour la réfection de la Haute Rue, trois entreprises ont été consultées, deux ont répondu (RAMERY TP à Calonne-Ricouart et DUCROCQ TP à Annezin). L'entreprise retenue est DUCROCQ TP pour un montant de 55 221,50 euros hors taxes. Le commencement des travaux est prévu le 19 mars prochain.
- Les feux intelligents situés rue de la gare seront mis en service par ENEDIS le jeudi 1^{er} mars.
- Les travaux de défense incendie (citerne rue Saint-Martin, citerne rue Mouton, prise d'eau dans la Clarence, conduite d'eau et poteau incendie rue du Poncelet) vont débiter en avril prochain. Ce marché avait été signé en juin 2016, les travaux n'avaient pu être réalisés en raison de la réforme de la défense incendie et dans l'attente du règlement départemental.
Le marché signé par la commune en juin 2016 était de 84 580 euros hors taxes avec indexation de revalorisation celui s'élève à 88 386,10 euros hors taxes.

Après un dernier tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt heures quinze minutes.